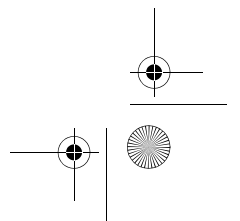
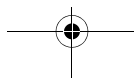
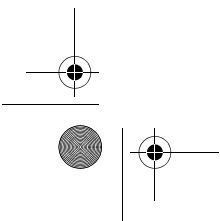
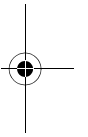
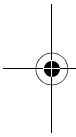
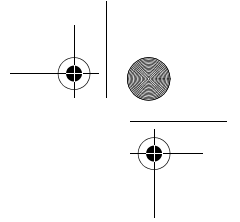


PLAN DE L'OUVRAGE

LEÇON 1 LA RÈGLE DE DROIT	25
LEÇON 2 L'ORDRE JURIDIQUE, LA SOUVERAINETÉ ET L'ÉTAT DE DROIT	63
LEÇON 3 LA PERSONNE	99
LEÇON 4 LES DROITS SUBJECTIFS ET LE PATRIMOINE	121
LEÇON 5 LES DROITS FONDAMENTAUX ET LEUR PROTECTION JURIDICTIONNELLE	169
LEÇON 6 LE DROIT DES CONTRATS	213
LEÇON 7 ÉLÉMENTS DE RESPONSABILITÉ EXTRA CONTRACTUELLE	307
LEÇON 8 LE PROCÈS CIVIL	371
LEÇON 9 ÉLÉMENTS DE DROIT PÉNAL	401
LEÇON 10 LA JUSTICE PÉNALE	451
LEÇON 11 LE FÉDÉRALISME BELGE	509
LEÇON 12 LE DROIT ADMINISTRATIF	555
LEÇON 13 LE CONTENTIEUX ADMINISTRATIF	583
LEÇON 14 LE DROIT EUROPÉEN	627
LEÇON 15 LE DROIT INTERNATIONAL	677
LEXIQUE FRANÇAIS-NÉERLANDAIS	717



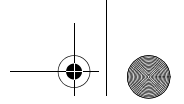
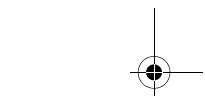
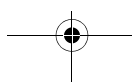
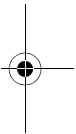
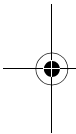
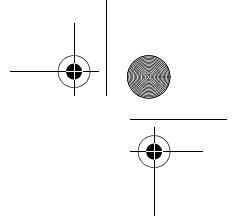


TABLE DES MATIÈRES

Plan de l'ouvrage	3
Liste des Auteurs (par ordre de contribution)	21
Avant-propos	23
LEÇON 1	
LA RÈGLE DE DROIT	25
Introduction	27
1. Définition de la règle de droit	28
2. Structure et destinataires de la règle de droit	28
3. Caractères de la règle de droit	32
3.1. Caractère général et abstrait	32
3.2. Caractère obligatoire	36
3.3. Caractère coercitif	47
3.3.1. La sanction	48
3.3.1.1. Notion	48
3.3.1.2. Catégories	51
3.3.2. La contrainte	57
LEÇON 2	
L'ORDRE JURIDIQUE, LA SOUVERAINETÉ ET L'ÉTAT DE DROIT	63
Introduction	66
1. L'ordre juridique et ses spécificités dans les sociétés occidentales contemporaines	66
2. L'État moderne, la souveraineté et la Nation	68
3. L'État de droit	71
3.1. Respect dû au droit	72
3.1.1. Exigences formelles	72
3.1.2. Exigences substantielles	74
3.2. Idéal démocratique	78
3.3. Séparation des pouvoirs et ordonnancement des règles juridiques	82
3.3.1. Séparation et équilibre des pouvoirs	82
3.3.2. Hiérarchie des règles juridiques	93
3.4. Protection juridictionnelle du citoyen	96
LEÇON 3	
LA PERSONNE	99
Introduction	101
1. La notion de « personne »	102





2.	La personne en droit interne	104
2.1.	La personne physique	104
2.1.1.	La personnalité et la capacité de jouissance	104
2.1.2.	La capacité d'exercice	109
2.2.	La personne morale	114
2.2.1.	La notion de « personne morale »	114
2.2.2.	Les catégories de personnes morales	115
2.2.2.1.	La personne morale de droit public	115
2.2.2.2.	La personne morale de droit privé	116

LEÇON 4**LES DROITS SUBJECTIFS ET LE PATRIMOINE**

121

Introduction

124

1. Le droit subjectif

124

1.1. La notion de « droit subjectif »

125

1.2. Les catégories de droits subjectifs

126

1.2.1. Le droit extrapatrimonial

127

1.2.1.1. La notion de « droit extrapatrimonial »

127

1.2.1.2. Les catégories de droits extrapatrimoniaux

131

1.2.2. Le droit patrimonial

135

1.2.2.1. La notion de « droit patrimonial »

135

1.2.2.2. Les catégories de droits patrimoniaux

136

1.2.3. Le droit intellectuel

150

1.3. Les sources de droits subjectifs

155

2. Le patrimoine

159

2.1. La notion de « patrimoine »

159

2.2. Les caractéristiques du patrimoine

161

LEÇON 5**LES DROITS FONDAMENTAUX ET LEUR PROTECTION JURIDICTIONNELLE**

169

1. Les droits fondamentaux

173

1.1. Les principaux textes consacrant les droits fondamentaux

174

1.1.1. La Constitution belge

174

1.1.1.1. Origine et dispositions consacrant des droits fondamentaux

174

1.1.1.2. Les personnes concernées

175

1.1.2. La Convention européenne des droits de l'homme

176

1.1.2.1. Origine et dispositions consacrant des droits fondamentaux

176

1.1.2.2. Les personnes concernées

176



1.1.3.	La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne	177
1.1.3.1.	Origine et dispositions consacrant des droits fondamentaux	177
1.1.3.2.	Les personnes concernées et le champ d'application de la Charte	177
1.2.	L'articulation à opérer entre les textes de portée juridique consacrant les droits fondamentaux	178
1.2.1.	La hiérarchie des normes entre les textes de portée juridique	178
1.2.2.	Les clauses de subsidiarité reprises dans la Convention européenne des droits de l'homme et dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne	179
1.3.	Brève présentation de certains droits fondamentaux	180
1.3.1.	Un droit fondamental central : l'égalité et la non-discrimination	180
1.3.2.	Le noyau dur des droits fondamentaux	181
1.3.2.1.	Le droit à la vie	182
1.3.2.2.	L'interdiction de la torture et des traitements inhumains et dégradants	182
1.3.2.3.	L'interdiction de l'esclavage et du travail forcé	183
1.3.2.4.	La liberté individuelle	184
1.3.2.5.	Les garanties légales en matière répressive	185
1.3.3.	Les droits protecteurs de l'intégrité intellectuelle et morale	186
1.3.3.1.	La liberté linguistique	186
1.3.3.2.	La liberté d'expression	187
1.3.4.	Le droit au respect de la vie privée	188
1.3.4.1.	Le droit à l'autodétermination	189
1.3.4.2.	La protection des données à caractère personnel	190
1.3.4.3.	L'inviolabilité du domicile	190
1.3.5.	Les droits économiques, sociaux et culturels	191
1.3.5.1.	Le droit de propriété	191
1.3.5.2.	Les autres droits fondamentaux sociaux, économiques et culturels	193
1.3.6.	Les droits juridictionnels	194
2.	La protection juridictionnelle des droits fondamentaux	196
2.1.	Un contrôle « diffus » de droits fondamentaux en « concurrence »	196
2.2.	Focus sur la Cour constitutionnelle	199
2.2.1.	La création de la Cour constitutionnelle	200
2.2.2.	La compétence de la Cour constitutionnelle	201
2.2.2.1.	Les normes contrôlées	201

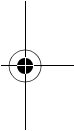
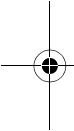


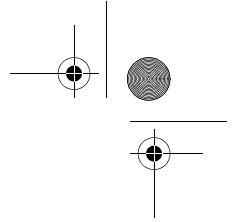
2.2.2.2. Les normes de contrôle	202
2.2.3. La saisine de la Cour constitutionnelle et la portée de ses arrêts	204
2.2.3.1. Le recours en annulation et la demande de suspension	204
2.2.3.2. La question préjudicielle	205
2.2.4. Le contrôle du principe d'égalité et de non-discrimination par la Cour constitutionnelle – Illustration	206

LEÇON 6

LE DROIT DES CONTRATS

LE DROIT DES CONTRATS	213
1. La notion	216
1.1. La rencontre de volontés en vue de produire des effets de droit	218
1.2. L'offre et l'acceptation	218
2. La typologie des contrats	221
2.1. Les contrats consensuels, formels et réels	221
2.2. Les contrats synallagmatiques et les contrats unilatéraux	223
2.3. Les contrats à titre onéreux et à titre gratuit	224
2.4. Les contrats nommés et les contrats innommés	225
2.5. Les contrats conclus <i>intuitu personae</i>	226
2.6. Les contrats entre personnes privées, entre entreprises et avec un consommateur	227
3. Les principes généraux du droit des contrats	229
3.1. La liberté contractuelle	230
3.2. Le principe du consensualisme	233
3.2.1. Le formalisme de validité	234
3.2.2. Le formalisme probatoire et d'opposabilité	235
3.3. Le principe de la convention-loi	235
3.4. Le principe de la bonne foi et de l'abus de droit	238
3.4.1 La bonne foi	238
3.4.2 L'abus de droit	239
3.5. Le principe de la relativité des effets internes des contrats	241
3.5.1. La stipulation pour autrui	241
3.5.2. L'action directe	242
4. La formation dynamique du contrat	243
5. La formation statique du contrat	246
5.1. Le consentement	247
5.1.1. L'erreur	247
5.1.1.1. L'erreur-obstacle	248
5.1.1.2. L'erreur vice de consentement	249
5.1.2. Le dol	251
5.1.3. La violence	253
5.1.4. La lésion et l'abus de circonstances	255

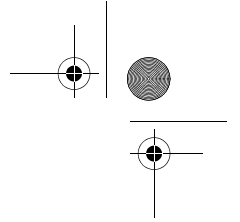




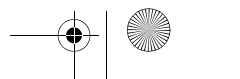
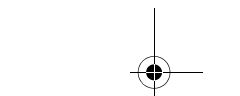
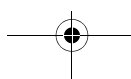
5.2.	L'objet	258
5.2.1.	Un objet dans le commerce et possible	258
5.2.2.	Un objet déterminé ou déterminable	259
5.2.3.	Un objet licite	261
5.3.	La cause	262
5.4.	La capacité	264
5.5.	L'ordre public et les lois impératives	265
6.	L'exécution et l'inexécution du contrat	267
6.1.	L'exécution du contrat	267
6.1.1.	La nature juridique du paiement	267
6.1.2.	Les parties et l'objet du paiement	268
6.2.	L'inexécution du contrat	270
6.2.1.	L'inexécution imputable	271
6.2.2.	L'inexécution non imputable	273
6.2.3.	La théorie de l'imprévision	276
7.	Les sanctions de l'inexécution du contrat	279
7.1.	Le préalable : la mise en demeure	281
7.2.	L'exécution en nature	283
7.2.1.	L'exécution <i>ad ipsam rem</i>	283
7.2.2.	Le remplacement judiciaire et sur notification du débiteur	285
7.3.	La réparation du dommage	288
7.3.1.	Principes	288
7.3.2.	La clause indemnitaire	289
7.3.3.	La clause exonératoire de responsabilité	290
7.4.	La résolution du contrat	292
7.5.	L'exception d'inexécution	295
7.6.	La réduction du prix	297
8.	Quelques contrats spéciaux	299
8.1.	Le contrat de vente	300
8.1.1.	Notion	300
8.1.2.	Les obligations des parties	301
8.2.	Le contrat d'entreprise	303
8.2.1.	La prestation de services	303
8.2.2.	Les obligations des parties	304
8.3.	Le mandat	304
8.3.1.	Notion	304
8.3.2.	Les obligations des parties	305

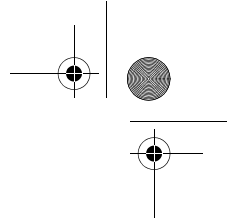
LEÇON 7**ÉLÉMENTS DE RESPONSABILITÉ EXTRACONTRACTUELLE** 307

1.	Introduction	310
1.1.	Distinctions fondamentales	310
1.1.1.	Distinction entre responsabilités pénale et civile	310



1.1.2.	Distinction entre responsabilités civiles contractuelle et extracontractuelle	312
1.1.3.	Le concours de responsabilités	312
1.2.	La réforme du droit de la responsabilité civile extracontractuelle	314
1.3.	La preuve	316
1.3.1.	La charge de la preuve	316
1.3.2.	Le degré de preuve	316
1.3.3.	Les modes de preuve	317
2.	La responsabilité du fait personnel	317
2.1.	Les éléments constitutifs de la responsabilité du fait personnel	317
2.1.1.	La faute	319
2.1.1.1.	L'élément objectif/matériel de la faute : la méconnaissance d'une norme de conduite	320
2.1.1.2.	L'élément subjectif/moral de la faute : la violation libre et consciente d'une norme de conduite	323
2.1.1.3.	La prévisibilité du dommage	325
2.1.2.	Le dommage	327
2.1.3.	Le lien causal	330
2.1.3.1.	La théorie de l'équivalence des conditions	330
2.1.3.2.	Les causes étrangères exonératoires	333
2.1.3.3.	La causalité en cas de fautes concurrentes	336
2.1.3.4.	La théorie de la perte d'une chance	338
2.2.	Les conséquences de la responsabilité	340
2.2.1.	Les principes directeurs de la réparation du dommage	340
2.2.2.	Les formes de la réparation	341
2.2.2.1.	La réparation en nature	341
2.2.2.2.	La réparation par équivalent	343
3.	Les régimes particuliers de responsabilité	344
3.1.	Les responsabilités du fait d'autrui	345
3.1.1.	La responsabilité des parents	345
3.1.1.1.	Le principe et le fondement	345
3.1.1.2.	Les conditions	346
3.1.1.3.	Les effets	347
3.1.2.	La responsabilité des instituteurs et artisans	350
3.1.2.1.	Le principe et le fondement	350
3.1.2.2.	Les conditions	350
3.1.2.3.	Les effets	352
3.1.3.	La responsabilité des maîtres et commettants	355
3.1.3.1.	Le principe et le fondement	355
3.1.3.2.	Les conditions	355
3.1.3.3.	Les effets	357

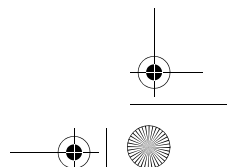
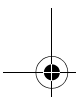
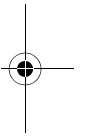
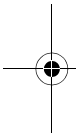




3.2. La responsabilité du fait des choses	359
3.2.1. La responsabilité du gardien d'une chose affectée d'un vice	359
3.2.1.1. Le principe et le fondement	359
3.2.1.2. Les conditions	359
3.2.1.3. Les effets	361
3.2.2. La responsabilité du fait des animaux	363
3.2.2.1. Le principe et le fondement	363
3.2.2.2. Les conditions	363
3.2.2.3. Les effets	365
3.2.3. La responsabilité du fait des bâtiments en ruine	366
3.2.3.1. Le principe et le fondement	366
3.2.3.2. Les conditions	366
3.2.3.3. Les effets	367
3.3. La responsabilité des personnes atteintes d'un trouble mental	368
3.3.1. Le principe et le fondement	368
3.3.2. Les conditions	369
3.3.3. Les effets	369

LEÇON 8 LE PROCÈS CIVIL

Introduction	371
1. Organisation des juridictions civiles	373
1.1. Organigramme	374
1.2. Juridictions du premier degré	376
1.2.1. Critères servant à déterminer la compétence des juridictions du premier degré	376
1.2.2. Tribunal de première instance	377
1.2.3. Justice de paix	378
1.2.4. Tribunal de police	380
1.2.5. Tribunal de l'entreprise	380
1.2.6. Tribunal du travail	381
1.3. Juridictions du deuxième degré	382
1.3.1. Notion d'appel et ses conditions	382
1.3.2. Tribunal de première instance, cour d'appel et cour du travail	384
1.4. Cour de cassation	384
2. Procédure civile	385
2.1. Principales étapes du déroulement d'une procédure civile	385
2.1.1. Introduction de l'instance	386
2.1.1.1. Mode introductif d'instance de droit commun : la citation	386
2.1.1.2. Audience introductive d'instance	387
2.1.1.3. Débats succincts	387

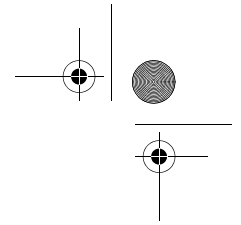


2.1.2.	Mise en état	388
2.1.2.1.	Typologie des mises en état	388
2.1.2.2.	Échange des conclusions et pièces	389
2.1.3.	Audience de plaidoirie	390
2.1.4.	Décision	391
2.1.4.1.	Typologie des décisions	391
2.1.4.2.	Obligation de motivation des jugements et arrêts	392
2.1.4.3.	Principe de l'autorité de la chose jugée	392
2.1.5.	Voies de recours	393
2.1.5.1.	Opposition et appel	393
2.1.5.2.	Pourvoi en cassation	394
2.2.	Quelques principes directeurs du procès civil	394
2.2.1.	Principe d'impartialité et d'indépendance du juge	394
2.2.2.	Principe dispositif	395
2.2.3.	Principe du contradictoire et de l'égalité des armes	396
2.2.4.	Principe de célérité et d'économie de procédure	398
2.2.5.	Principe de loyauté procédurale	398

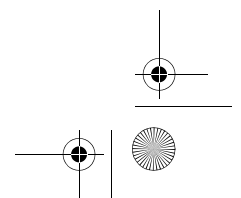
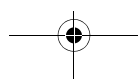
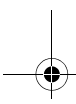
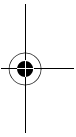
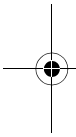
LEÇON 9

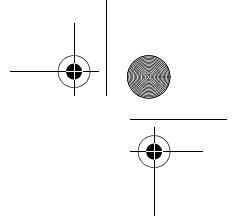
ÉLÉMENTS DE DROIT PÉNAL

	Introduction	401
1.	L'infraction et ses éléments constitutifs	403
1.1.	L'élément légal	406
1.1.1.	Le principe de légalité des incriminations et des peines	407
1.1.2.	Les causes de justification	407
1.1.2.1.	L'ordre ou l'autorisation de la loi	408
1.1.2.2.	L'ordre de l'autorité	409
1.1.2.3.	La légitime défense	410
1.1.2.4.	L'état de nécessité	410
1.2.	L'élément matériel	412
1.2.1.	Une action ou une omission	413
1.2.2.	Les composants de l'élément matériel et les circonstances aggravantes	413
1.2.3.	La tentative punissable	414
1.2.3.1.	Infraction inachevée <i>vs</i> infraction manquée	415
1.2.3.2.	Les conditions de la tentative punissable	415
1.2.3.3.	La répression de la tentative punissable	416
1.3.	L'élément moral	417
1.3.1.	L'élément fautif	417
1.3.2.	Les causes de non-imputabilité	420
1.3.2.1.	L'ignorance ou l'erreur invincible	420
1.3.2.2.	La contrainte irrésistible	422



1.3.2.3.	La minorité	423
1.3.2.4.	Le trouble mental	424
2.	L'infraction et ses catégories	425
2.1.	La classification tripartite des infractions	425
2.1.1.	Le critère de répartition	425
2.1.1.1.	La contravention	425
2.1.1.2.	Le délit	426
2.1.1.3.	Le crime	426
2.1.2.	Application du critère de répartition : peine théorique/ peine concrète	427
2.2.	Les infractions selon leur objet	428
2.2.1.	L'infraction politique	428
2.2.2.	L'infraction de presse	428
3.	L'auteur de l'infraction	430
3.1.	Les sujets	430
3.1.1.	La personne physique	430
3.1.2.	La personne morale	430
3.2.	La participation punissable	432
3.2.1.	Les conditions de la participation punissable	433
3.2.1.1.	L'existence d'un crime, d'un délit ou d'une tentative punissable	433
3.2.1.2.	La volonté du participant de s'associer à la commission de l'infraction	434
3.2.1.3.	L'utilisation d'un des modes de participation prévus par la loi	434
3.2.2.	Les formes de la participation	435
3.2.2.1.	La corréité	435
3.2.2.2.	La complicité	436
3.2.3.	Incidence de la distinction	438
4.	La peine	438
4.1.	Notions et caractéristiques	438
4.2.	Les éléments influençant la peine	439
4.2.1.	Les circonstances aggravantes	439
4.2.2.	Les circonstances atténuantes	440
4.2.2.1.	Correctionnalisation et contraventionnalisa- tion	441
4.2.2.2.	Réduction de peine en l'absence de correc- tionnalisation ou contraventionnalisation	443
4.2.3.	Les causes d'excuse	443
4.2.4.	Le concours	444
4.2.4.1.	Le concours matériel d'infractions	444
4.2.4.2.	Le concours idéal d'infractions	445
4.2.5.	La récidive	446





4.3. Les mesures ou décisions alternatives à la peine privative de liberté	447
4.3.1. La suspension, le sursis et la probation	447
4.3.2. La peine de travail	449
4.3.3. La peine de probation	449
4.3.4. La simple déclaration de culpabilité	450
4.3.5. La peine de surveillance électronique	450

LEÇON 10**LA JUSTICE PÉNALE**

451

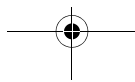
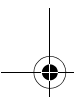
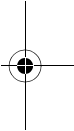
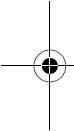
Introduction

453

1. Les principes directeurs de la procédure pénale	454
1.1. L'indépendance et l'impartialité	454
1.2. La séparation des fonctions	456
1.3. La procédure mixte : inquisitoire et accusatoire	457
1.4. Le droit à un procès équitable	458
1.5. La présomption d'innocence	459
1.6. Les droits de la défense	461
1.7. La publicité des audiences	463
1.8. Le délai raisonnable	463
2. L'exercice de l'action publique	465
2.1. Caractéristiques de l'action publique	466
2.2. La poursuite de l'infraction et l'enquête pénale	470
2.2.1. La découverte des infractions et la décision de poursuivre	470
2.2.2. L'information	472
2.2.2.1. Définition	473
2.2.2.2. Les actes d'information	473
2.2.2.3. La mini-instruction	475
2.2.2.4. La fin de l'information	476
2.2.3. L'instruction	477
2.2.3.1. Définition	477
2.2.3.2. Les actes d'instruction	479
2.2.3.3. La détention préventive	480
2.2.3.4. La clôture de l'instruction	483
2.2.3.5. Le contrôle de l'instruction par la chambre des mises en accusation	486
2.3. La phase de jugement	486
2.3.1. L'organisation judiciaire	487
2.3.2. Le déroulement du procès pénal et le délibéré, la question de la preuve	490
2.3.3. Le jugement	494



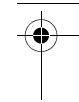
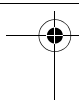
2.3.4.	Les voies de recours	495
2.3.4.1.	Les voies de recours ordinaires : l'opposition et l'appel	496
2.3.4.2.	Le recours en cassation	499
3.	L'exécution des peines privatives de liberté	500
3.1.	La mise en place d'un droit pénitentiaire	501
3.2.	La reconnaissance de droits et les recours disponibles	502
3.2.1.	Le statut juridique interne et le droit de plainte des détenus	503
3.2.2.	Le statut juridique externe, le juge et le tribunal de l'application des peines	505
LEÇON 11		
LE FÉDÉRALISME BELGE		
1.	Perspective historique	512
2.	Le paysage institutionnel belge	516
3.	L'Autorité fédérale	519
3.1.	Les compétences	520
3.2.	Les organes	521
3.2.1.	Le Parlement fédéral	521
3.2.2.	Le Gouvernement fédéral	522
4.	Les Communautés	523
4.1.	Évolutions	523
4.2.	Les compétences des Communautés	525
4.2.1.	La culture	525
4.2.2.	L'enseignement	526
4.2.3.	Les matières personnalisables	526
4.2.4.	L'emploi des langues	528
4.2.5.	La recherche scientifique et les relations internationales se rapportant aux matières communautaires	528
4.3.	La Communauté française	529
4.3.1.	Le Parlement de la Communauté française	530
4.3.2.	Le Gouvernement de la Communauté française	530
4.4.	La Communauté flamande	531
4.4.1.	Le Parlement flamand	532
4.4.2.	Le Gouvernement flamand	533
4.5.	La Communauté germanophone	533
4.5.1.	Le Parlement de la Communauté germanophone	534
4.5.2.	Le Gouvernement de la Communauté germanophone	535
5.	Les Régions	535
5.1.	Évolutions	535
5.2.	Les compétences des Régions	537
5.3.	La Région wallonne	537
5.3.1.	Le Parlement wallon	539



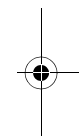
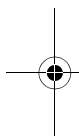
5.3.2.	Le Gouvernement wallon	539
5.4.	La Région de Bruxelles-Capitale	539
5.4.1.	Le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale	541
5.4.2.	Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale	542
6.	Les Commissions communautaires	543
6.1.	Évolutions	543
6.2.	La Commission communautaire française (COCOF)	545
6.2.1.	Les compétences	545
6.2.2.	Les organes	546
6.3.	La Commission communautaire flamande – <i>Vlaamse Gemeenschapscommissie</i> (VGC)	547
6.3.1.	Les compétences	547
6.3.2.	Les organes	547
6.4.	La Commission communautaire commune (COCOM)	548
6.4.1.	Les compétences	548
6.4.2.	Les organes	549
7.	Les mécanismes de coopération et de règlement des conflits entre l'Autorité fédérale, les Communautés et les Régions	550
7.1.	Les accords de coopération	550
7.2.	Les conférences interministérielles	551
7.3.	Les conflits d'intérêts	551
7.3.1.	Les conflits d'intérêts entre gouvernements	552
7.3.2.	Les conflits d'intérêts entre assemblées	552
7.4.	Les conflits de compétences	552

LEÇON 12**LE DROIT ADMINISTRATIF**

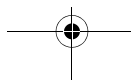
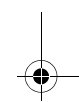
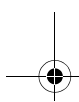
1.	L'objet et les spécificités du droit administratif	557
1.1.	Les prérogatives propres à l'action administrative	558
1.1.1.	Le pouvoir d'adopter des décisions unilatérales	558
1.1.2.	Le pouvoir de coercition	559
1.1.3.	Le privilège de l'immunité d'exécution	559
1.2.	Les actes administratifs	560
1.2.1.	Les actes administratifs unilatéraux	560
1.2.1.1.	Les actes administratifs unilatéraux réglemen- taires	560
1.2.1.2.	Les actes administratifs unilatéraux indivi- duels	561
1.2.1.3.	L'intérêt de la distinction	561
1.2.2.	Les actes administratifs bilatéraux	562
1.2.2.1.	Les contrats de concession	562
1.2.2.2.	Les contrats de marchés publics	564
1.2.2.3.	Les contrats de gestion	566

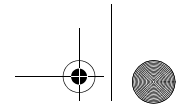


1.3.	Les autorités administratives et leurs administrations	566
1.3.1.	Au niveau de l'Autorité fédérale et des collectivités fédérées	567
1.3.1.1.	Les autorités administratives et leurs administrations relevant directement de ces collectivités politiques	567
1.3.1.2.	Les organismes d'intérêt public	568
1.3.2.	Au niveau de ces collectivités subordonnées	569
1.3.2.1.	Les autorités administratives et leurs administrations relevant directement de ces collectivités politiques	569
1.3.2.2.	Les organismes d'intérêt public	569
2.	Quelques règles d'application générale en droit administratif	570
2.1.	La compétence matérielle des autorités administratives	570
2.1.1.	Le principe : les pouvoirs d'attribution	570
2.1.2.	L'exception : la délégation de pouvoir	570
2.2.	La motivation des actes administratifs	572
2.2.1.	La motivation au fond	572
2.2.2.	La motivation formelle	572
2.3.	Les principes généraux de droit administratif	573
2.3.1.	Le principe de la hiérarchie des normes	574
2.3.2.	Les lois du service public	574
2.3.2.1.	Le principe de mutabilité des services publics	574
2.3.2.2.	Le principe de continuité du service public	575
2.3.2.3.	L'égalité des usagers	576
2.3.3.	Les principes de bonne administration	576
2.3.4.	Le principe des droits de la défense et le principe d'audition préalable	577
2.3.4.1.	Le principe des droits de la défense	577
2.3.4.2.	Le principe d'audition préalable	577
2.3.5.	Le principe de non-rétroactivité des actes administratifs	578
2.4.	La transparence administrative	579
2.5.	Les polices administratives et les sanctions administratives	580
2.5.1.	Les polices administratives	580
2.5.2.	Les sanctions administratives	581



LEÇON 13		
LE CONTENTIEUX ADMINISTRATIF		583
Introduction		586
1.	Le contrôle par des médiateurs institutionnels	587
2.	Les contrôles administratifs	588
2.1.	Les recours administratifs	588
2.2.	Les contrôles de tutelle	590





3.	Les contrôles juridictionnels	594
3.1.	Un contentieux « éclaté »	594
3.1.1.	Un peu d'histoire	594
3.1.2.	Le contrôle des droits subjectifs	597
3.1.3.	Le contrôle objectif de légalité	606
3.2.	Focus sur le Conseil d'État de Belgique	613
3.2.1.	Le contentieux de l'annulation ou de l'excès de pouvoir (art. 14, §§ 1er et 3, lois coordonnées sur le Conseil d'État)	614
3.2.2.	Le contentieux de la cassation administrative (art. 14, § 2, lois coordonnées sur le Conseil d'État)	622
3.2.3.	Le plein contentieux (art. 16, lois coordonnées sur le Conseil d'État)	624
3.2.4.	Le contentieux de l'indemnité (art. 11, lois coordonnées sur le Conseil d'État)	625

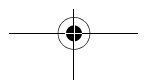
LEÇON 14

LE DROIT EUROPÉEN

627

18

1.	De la CECA au traité de Lisbonne	630
2.	Une construction juridique particulière	633
2.1.	L'absence d'un caractère étatique	633
2.2.	L'Union en tant qu'organisation internationale <i>sui generis</i>	634
2.2.1.	Une association d'États membres	635
2.2.1.1.	L'adhésion	635
2.2.1.2.	Le retrait	636
2.2.1.3.	La suspension de certains droits	637
2.2.2.	Les compétences de l'Union	638
2.2.2.1.	L'attribution des compétences	638
2.2.2.2.	La typologie des compétences de l'Union européenne	640
2.2.2.3.	Les conditions d'exercice des compétences	642
2.2.3.	Les institutions de l'Union européenne	645
2.2.3.1.	Le Parlement européen	645
2.2.3.2.	Le Conseil européen	647
2.2.3.3.	Le Conseil de l'Union européenne	649
2.2.3.4.	La Commission européenne	651
3.	Les sources du droit européen	654
3.1.	Le droit primaire	654
3.2.	Le droit dérivé	657
3.2.1.	Les actes de droit dérivé	657
3.2.1.1.	Le règlement	658
3.2.1.2.	La directive	659
3.2.1.3.	Les décisions	660
3.2.1.4.	Les recommandations et les avis	661

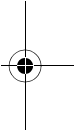
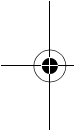


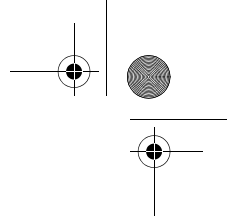


3.2.2. Les procédures législatives	661
3.2.2.1. La procédure législative ordinaire	662
3.2.2.2. Les procédures législatives spéciales	664
3.3. La relation entre le droit européen et les droits nationaux	664
3.3.1. La primauté	665
3.3.2. Effet direct	666
3.3.2.1. Effet direct des dispositions du droit primaire	667
3.3.2.2. Effet direct des dispositions de droit dérivé	667
4. Le contentieux européen	669
4.1. La Cour de justice de l'Union européenne	670
4.2. Le recours en manquement	671
4.3. Le recours en annulation	672
4.4. Le renvoi préjudiciel	673
4.5. La responsabilité des États membres pour violation du droit européen	675

LEÇON 15**LE DROIT INTERNATIONAL**

LEÇON 15	677
LE DROIT INTERNATIONAL	677
Introduction	679
Définition et objet du droit international	679
Caractéristiques de l'ordre juridique international	680
Droit international public et droit international privé	681
Droit international et droit interne	682
Le droit interne dans l'ordre juridique international	683
Le droit international dans l'ordre juridique interne	683
Le dualisme	684
Le monisme	685
1. Les sujets du droit international	686
1.1. Les États	687
1.2. Les organisations internationales	691
1.3. Les personnes physiques et morales	693
2. Les sources du droit international	694
2.1. Les traités	695
2.2. La coutume internationale	698
2.3. Les principes généraux de droit international	701
2.4. Les actes unilatéraux	702
3. La responsabilité des États et des organisations internationales	704
3.1. Le fait internationalement illicite	704
3.1.1. La violation de l'obligation internationale	705
3.1.2. L'attribution de la violation	705
3.1.3. Les circonstances excluant l'illicéité	707
3.2. Les conséquences juridiques de la responsabilité	708
3.3. Les contre-mesures	710





4. Le règlement pacifique des différends et l'emploi de la force	711
4.1. Le règlement pacifique des différends	711
4.1.1. L'arbitrage	712
4.1.2. La Cour internationale de Justice	713
4.2. L'interdiction du recours à la force et ses exceptions	715
Lexique français-néerlandais	717